

structifs de l'œuvre de l'Autorité administrante dans le domaine économique, social et éducatif.

La Commission rapporte qu'elle a trouvé "une conscience politique très éveillée et un vif intérêt pour l'avenir politique du territoire" parmi la population bien que ces facteurs s'accompagnent d'un certain état de tension entre les partis politiques adverses. Le problème principal dans ce domaine "est d'assurer le droit d'assemblée à l'échelle locale dans les sociétés tribales", ce problème étant lié au problème général de l'introduction des méthodes démocratiques modernes dans de telles sociétés. La Commission souhaite qu'il y ait des élections au suffrage universel direct tel que prévu dans le Statut dans l'espoir que celles-ci contribuent à la création d'une atmosphère politique plus sereine et apportent un plus grand appui populaire aux institutions résultant de la mise en vigueur du Statut. Elle considère que l'évolution politique du Territoire et ses relations avec la France "devront être librement décidées en plein accord avec les désirs du peuple togolais". Elle a émis l'avis que la présence de forces armées et de la gendarmerie sous contrôle français constitue en puissance "une limitation assez sérieuse" de l'autonomie dont jouit le Togo et elle recommande que l'accord qui régit le maintien de ces forces entre la France et le Togo soit défini dans le Statut.

Le rapport de la Commission reçut un accueil très favorable de la plupart des membres du Conseil de tutelle, lequel après en avoir fait l'étude décida, par une résolution adoptée le 19 septembre, de la transmettre à l'Assemblée générale afin qu'il serve de base à la considération de la question togolaise par l'Assemblée durant la présente session. La Commission ne s'est pas prononcée sur la question du maintien ou de la levée de la tutelle ayant laissé ce problème à la discrétion de l'Assemblée. Toutefois elle a émis l'opinion qu'en ce qui concerne la cessation de l'accord de tutelle "il conviendra, le moment venu, de consulter par des moyens appropriés, la population du Territoire sur ses désirs quant au futur statut du territoire".

Une chose qui au Togo frappa beaucoup — et fort agréablement — les membres de la Commission c'est l'énorme prestige dont jouissent les Nations Unies dans cette partie de l'Afrique occidentale. Partout la Commission fut accueillie aux cris de "Vivent les Nations Unies". La grande organisation mondiale semble être pour les Togolais une réalité internationale digne du plus grand respect.

Une constatation digne de mention que la Commission s'est plu à signaler dans son rapport a trait à la "coopération excellente et l'intensité des relations sociales qui existent entre les Français et les Togolais, ainsi que l'aisance et la courtoisie des contacts sociaux". La Commission en a loué les deux parties en cause.

Pour terminer, signalons une autre constatation de la Commission tout à fait à l'honneur des Togolais, le grand désir noté chez la jeunesse togolaise de prendre avantage des moyens modernes d'éducation mis à sa portée et sa belle ardeur à l'étude. Comme la Commission n'a pas manqué d'observer dans son rapport, cet état de choses est de bon augure pour l'avenir du Togo.